

Développement des communautés et transition socioécologique au Québec

Andréanne Courtemanche^a, Denis Bourque^b, Sonia Racine^c, André-Anne Parent^d,
Lucie Morin^e

DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n2.1481>

RÉSUMÉ. Les répercussions des changements climatiques se feront sentir tant sur le plan environnemental que social. Bien que le Québec puisse compter sur la vitalité de ses mouvements communautaire et écologiste pour répondre à plusieurs de ces défis, un arrimage entre ces derniers est à faire pour répondre de la meilleure façon possible à la complexité de la crise climatique. Dans cet article, nous retraçons brièvement l'histoire de ces deux mouvements pour en présenter ensuite leurs formes contemporaines respectives : le développement des communautés et la transition socioécologique. Leur examen permet de mettre en lumière que ceux-ci ont en commun des acteurs, des idéaux et des moyens d'action. Ainsi, nous avançons que la transition socioécologique non seulement peut, mais devrait être soutenue, voire catalysée par le développement des communautés.

ABSTRACT. *Climate change repercussions will be experienced on an environmental and social level. Quebec can count on the vitality of its community-based and environmentalist movements to overcome several of the challenges ahead. However, convergence of these two movements is necessary to address the complexity of the climate change crisis. In this paper, we briefly recount the history of these two movements before introducing their respective contemporary forms: community development and socio-ecological transition. The examination of these two concepts allowed us to draw parallels between their actors, ideals and means of action. Therefore, we conclude that socio-ecological transition not only can, but must be supported, even catalyzed, by community development.*

Introduction

Il ne fait plus de doute que les changements climatiques ont des conséquences sociales majeures. Michelle Bachelet, la haute-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, parle de la crise climatique comme du « plus important défi » pour l'exercice des droits de la personne » (Agence France-Presse, 2021), notamment en raison des obstacles qu'elle pose à la réponse aux besoins de base de nombreuses populations. Pour sa part, l'Institut national de santé publique du Québec (INPSQ, 2021) avance que la crise climatique aura des impacts sur la santé physique et mentale des populations, sur les activités économiques et plus encore.

Devant ces constats, il devient évident qu'une action uniquement ciblée sur le climat ne sera pas suffisante pour nous préparer aux défis qui s'amènent. Il faut aussi réfléchir aux façons de répondre aux problèmes sociaux issus des bouleversements découlant de la crise climatique ou ayant été exacerbés par celle-ci. À ce sujet, le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2014) souligne par exemple des risques liés à la sécurité alimentaire, à « l'augmentation des déplacements des populations » (p. 20) et à l'intégrité des infrastructures.

Le Québec se distingue par le dynamisme de son mouvement communautaire, dont sont issues de nombreuses initiatives visant à répondre à une

^a Doctorante en travail social, Université du Québec à Montréal

^b Professeur, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

^c Conseillère en mobilisation des connaissances, Communagir

^d Professeure agrégée, École de travail social, Université de Montréal; chercheuse régulière, InterActions et CRéSP

^e Doctorante en travail social, Université de Montréal

variété de problèmes sociaux. Le mouvement écologiste québécois réunit quant à lui une pluralité de groupes qui travaillent d'arrache-pied depuis de nombreuses années pour freiner, voire inverser les dommages causés par les changements climatiques. Néanmoins, devant l'ampleur de la crise actuelle, il semble manquer un arrimage entre ces deux mouvements (Favreau, 2017).

Nous croyons que le projet de transition socioécologique a le potentiel de rassembler les mouvements communautaire et écologiste dans la mise en œuvre des actions nécessaires pour répondre aux défis posés par les changements climatiques. Celui-ci consiste en « une démarche qui fait progresser des secteurs d'activités vers un état durable, par des changements structurels et à travers un ensemble d'innovations technologiques, économiques, socio-culturelles et institutionnelles se renforçant mutuellement » (Tremblay, 2011, citée dans Riffon, 2019, p. 5). La transition socioécologique dépasse la seule transition énergétique, qui, dans sa plus simple expression, consiste à remplacer l'énergie fossile par de l'énergie décarbonisée.

Dans cet article, nous interrogeons les trajectoires des mouvements communautaire et écologiste québécois dans le but d'identifier les potentiels points de contact entre eux. Tout d'abord, nous retraçons l'évolution de l'action communautaire au Québec des années 1960 jusqu'à l'émergence de l'approche du développement des communautés utilisée aujourd'hui. Ensuite, nous dépeignons l'histoire du mouvement écologiste en ce qui a trait à ses idéaux et à ses moyens d'action. La transition socioécologique est ensuite décrite tant en ce qui a trait à ses principes directeurs qu'aux éléments qui la constituent. Enfin, nous discutons de la façon dont le projet de transition socioécologique, soutenu par le développement des communautés, peut agir comme liant des mouvements écologiste et communautaire.

1. De l'émergence de l'action communautaire au développement des communautés

La société civile québécoise se démarque depuis 50 ans par l'importance, par la vitalité et par la pluralité de ses mouvements sociaux (syndical, coopératif, des femmes, étudiant, écologiste, LGBTQ+, communautaire, etc.). Elle se distingue aussi par la présence de plus de 2000 professionnels et professionnelles de

l'intervention collective (Comeau et collab., 2018) qui soutiennent et accompagnent l'action collective, notamment celle associée au mouvement communautaire. Tant sur le plan de leurs objectifs que de leurs formes, les actions de ce mouvement se sont transformées au fil des décennies. Tracer les grandes lignes de cette histoire permet de mieux situer l'émergence du développement des communautés, une approche contemporaine pour maintenir et améliorer la santé ainsi que la qualité de vie de la population.

1.1 L'action communautaire au Québec

Lavoie et Panet-Raymond (2020) définissent l'action communautaire comme « toute initiative issue de personnes, d'organismes communautaires, de communautés (territoriale, d'intérêt, d'identité) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun » (p. XII). Jetté (2015) précise que l'action communautaire cherche « à promouvoir les intérêts (défense des droits) ou à satisfaire des besoins et des aspirations (services ou activités) exprimés par des personnes, des groupes ou des communautés souvent exclus ou marginalisés sur les plans sociaux, politiques, économiques et culturels » (p. 394). L'action communautaire peut être informelle, comme dans le cas des groupes d'entraide, ou spontanée et ponctuelle, comme dans un comité de citoyens formé pour protéger un boisé ou aménager un jardin collectif. Elle peut aussi prendre des formes plus structurées comme celle d'une coopérative ou, plus fréquemment, d'un organisme à but non lucratif.

L'évolution du mouvement communautaire, moteur majeur de l'action collective au Québec, s'est déployée en quatre générations, qui sont toujours présentes aujourd'hui et qui composent une partie significative de la société civile.

Première génération

La première génération du mouvement communautaire s'étend des années 1960 au début de la décennie 1970 (Bélanger et Lévesque, 1992). À l'époque, il y a au Québec un foisonnement de mouvements sociaux mobilisés autour des idées progressistes liées au projet de construction de l'État social (Favreau, 2017). Ce climat de revendication n'est pas sans lien avec la posture militante adoptée par les premiers acteurs du mouvement communautaire, soit les comités de citoyens, ainsi que par les premiers intervenants

collectifs qui les accompagnent, soit les animateurs sociaux (Blondin et collab., 2012)¹. Ces comités s'organisent sur une base locale afin de trouver des solutions aux problèmes qui touchent leur communauté (Lamoureux et collab., 2008). Pour eux, les solutions aux problèmes tels que l'accès au logement ou la dévitalisation rurale doivent être pensées en dehors des seuls cadres offerts par « l'Église, l'État et les syndicats » (Bourque, 2017, p. 60), même si les revendications pour la réforme des politiques et des services publics y tiennent une place importante dans la foulée de la Révolution tranquille.

Deuxième génération

Le passage à la deuxième génération du mouvement communautaire se produit vers le milieu des années 1970. En continuité avec la génération précédente, les actions revendicatrices prennent toujours une place importante au cœur du mouvement (Bourque, 2017). Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) de même que les cliniques juridiques ou de santé communautaire (p. ex., la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles) font partie de l'héritage de cette deuxième génération (Lamoureux et collab., 2008). À ce travail de revendication s'ajoute le travail de création de services pour répondre concrètement aux besoins des populations dans les communautés locales. Toujours dans une visée de changement social et d'autonomie face à l'État, ces services sont mis sur pied avec une approche de participation des milieux concernés et sont organisés dans une perspective d'autogestion. Les centres locaux de services communautaires (CLSC) constituent une innovation marquante de cette époque, inspirée en grande partie de cette approche (Bouchard, 2021).

Troisième génération

La troisième génération du mouvement communautaire, qui apparaît dans les années 1980, s'inscrit à la fois en continuité et en rupture avec ce qu'était le mouvement communautaire jusque-là. D'abord, en continuité parce que le développement de services, dans une perspective « d'ailleurs et d'autrement » (Guay, 1992), constitue dès lors une avenue privilégiée d'une grande partie du mouvement communautaire. En rupture aussi parce que ce développement de services ne suit plus une logique territoriale. Les groupes qui se développent durant la troisième génération sont axés sur des

enjeux particuliers ou des groupes précis (p. ex., santé mentale, violence conjugale, jeunesse, etc.) et moins sur des préoccupations reliées à leur secteur géographique. En d'autres mots, les organisations s'enracinent davantage dans des communautés d'identité, d'affinité et d'intérêt, plutôt que dans les communautés territoriales. On note aussi l'apparition de la dénomination « organismes communautaires » pour désigner les groupes faisant partie du mouvement communautaire (Bourque, 2017). Ceux-ci font d'ailleurs l'objet d'une reconnaissance nouvelle de la part de l'État. L'action communautaire autonome est ainsi associée à « une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » (MESS, 2001), dans un contexte, il faut bien le dire, de crise économique peu favorable à l'augmentation de l'intervention de l'État (Lamoureux et collab., 2008).

Quatrième génération

La quatrième génération du mouvement communautaire s'étend des années 1990 à ce jour. Au lendemain des difficultés économiques vécues durant la décennie 1980, le Québec fait face à de nouveaux défis en matière de pauvreté et de problèmes sociaux (Lamoureux et collab., 2008). En ce sens, la quatrième génération est marquée par l'apparition d'organismes centrés sur le réencastrement du social dans l'économie en poursuivant des missions de développement local, d'insertion professionnelle ou de développement de l'employabilité (Comeau, 2007). Cet enthousiasme pour le développement local témoigne d'un recentrage d'une partie de l'action communautaire sur les communautés territoriales, plutôt que sur les communautés d'intérêt, d'affinité ou d'identité. Cette mouvance de retour vers l'ancrage territorial n'est toutefois pas l'œuvre du seul mouvement communautaire. Elle s'inscrit dans une logique de décentralisation qui est promue par les élus, par les communautés et même par l'État dans une certaine mesure (Bourque, 2017). C'est dans la foulée de ce retour vers le « local » que l'action communautaire a pris le virage vers le développement des communautés.

1.2 Le développement des communautés

Plusieurs définitions du développement des communautés existent. Dans ce texte, nous faisons référence à celle de l'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC, 2021) :

[...] une approche qui vise la prise en charge du développement par les citoyen(ne)s et les acteurs d'un territoire, afin que celui-ci réponde à leurs besoins et leurs aspirations. [Le développement des communautés] se base sur la concertation des acteurs (communautaires, sociaux, publics, municipaux et économiques) et la participation des citoyen(ne)s, afin de développer et de mettre en œuvre des actions collectives permettant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population, le développement de la capacité d'agir des individus et des communautés et, ultimement, une transformation sociale par une réduction des inégalités et une démocratisation du développement (p. 1).

Cette approche d'action communautaire se définit autant par ses processus que par ses résultats. En effet, il ne suffit pas de chercher à réduire les inégalités sociales ainsi qu'à améliorer les conditions et milieux de vie pour contribuer au développement des communautés; il faut aussi en respecter les principes directeurs (Bourque, 2008). La logique ascendante des actions, la participation citoyenne et la concertation sont au cœur de ceux-ci.

Les initiatives collectives inscrites dans le développement des communautés cherchent à résoudre un problème ou répondre à un besoin identifié par les membres d'une communauté donnée (Lavoie et Panet-Raymond, 2020). Ce type de démarche repose sur l'analyse d'une communauté locale permettant aux acteurs du milieu de déterminer les besoins auxquels ils souhaitent répondre pour ensuite choisir les stratégies, les moyens et les ressources à mobiliser afin de réaliser les actions qu'ils souhaitent mettre en place. Autrement dit, un projet, même s'il est pertinent pour une communauté donnée, ne peut être considéré comme du développement des communautés s'il n'a pas été élaboré par et pour les acteurs à l'intérieur de la communauté. La prise de parole et l'action citoyennes sont des impératifs du développement des communautés (INSPQ, 2002).

Le développement des communautés, par son caractère local, prend en compte les spécificités des différentes populations du territoire (p. ex., femmes, jeunes, communautés culturelles, etc.), des acteurs en présence (p. ex., organisations publiques et privées, organismes communautaires, etc.) et des champs

d'action de ces derniers (p. ex., santé mentale, logement, etc.). Pour cette raison, l'action intersectorielle en est une composante centrale.

Des comités de citoyens à l'approche du développement des communautés, le mouvement communautaire a contribué à créer des outils, des institutions et des méthodes pour répondre aux problèmes sociaux et pour améliorer les conditions de vie des populations. Or, en matière d'action collective au Québec, du travail reste à faire pour que l'environnement naturel soit considéré au même titre que les environnements sociaux ou politiques dans les cadres d'analyse et d'action des travailleurs de l'action collective (Jochems et collab., 2017). Il reste donc à cerner et à mettre en lumière l'apport du développement des communautés en ce qui concerne les problèmes spécifiquement reliés à la crise climatique.

2. Pluralité et diversité des mouvements écologistes²

Comme le mouvement communautaire, le mouvement écologiste est polymorphe et s'inscrit dans une longue histoire. Néanmoins, à la différence du mouvement communautaire, qui est spécifiquement québécois, son évolution se vit à la fois aux échelles internationale, nationale et locale (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016; Comeau, 2010). Nous nous intéressons ici à son histoire au Québec. Nous verrons que « le mouvement environnemental québécois est devenu un mouvement assez varié autant sur la forme que sur le fond » (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016, p. 152) et que cela s'observe notamment par l'évolution de ses idéaux et de ses moyens d'action.

2.1 L'évolution des idéaux

On retrouve les racines du mouvement écologiste à la première moitié du xx^e siècle (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016; Comeau, 2010; Vaillancourt, 2015). Jusqu'aux années 1960, les acteurs du mouvement sont surtout animés par la mission de protection des milieux naturels. Ensuite, les causes adoptées par le mouvement se diversifient. Il est alors question par exemple de « lutter contre le gaspillage des ressources et contre la pollution » (Vaillancourt, 2015, p. 115). Les impacts des activités humaines sur la nature commencent à faire l'objet de publications à ce moment (Audet, 2017). On retrouve dès lors deux visions distinctes de la nature qui coexistent toujours : une conception de

la nature devant être protégée des comportements destructeurs des humains et une conception de la nature comme ressource qu'on peut utiliser, mais de façon responsable (Audet, 2017; Chaloux et Dostie-Goulet, 2016).

Durant la décennie 1970, comme d'autres mouvements sociaux, le mouvement écologiste connaît un dynamisme nouveau. Plusieurs facteurs liés à l'époque, par exemple un plus grand accès à l'éducation et aux informations, contribuent à rendre les causes environnementales plus populaires (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016). On remarque alors que les messages véhiculés par le mouvement écologiste dépassent les appels à la protection de la nature. Ils invitent à des « changements politiques et culturels profonds » (Vaillancourt, 2015, p. 115). Les acteurs du mouvement écologiste invitent notamment à interroger nos valeurs et nos modes de vie (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016). Par ailleurs, c'est aussi durant cette période que, « dans tous les pays occidentaux, la concurrence entre une frange plus radicale dite "écologiste" et une frange plus réformiste dite "environnementaliste" s'est cristallisée » (Leach et Scoones, 2015, cités dans Reeves-Latour et Audet, 2017, p. 46).

L'élan de croissance du nombre de causes portées par le mouvement écologiste se poursuit lors des décennies 1980 et 1990. De nouveaux phénomènes s'ajoutent à la liste des préoccupations du mouvement, par exemple les pluies acides. Dans les années 1990, les acteurs du mouvement écologiste commencent à se pencher sur des questions aussi vastes que « l'eau, les changements climatiques, l'agriculture, l'énergie, la biodiversité, l'étalement urbain et les transports en commun » (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016, p. 159). De plus, à ce moment, la notion de développement durable devient un incontournable des discours autour de l'environnement. Néanmoins, en mettant en avant des objectifs reliés à la fois à « l'économie, la société et l'environnement » (Audet, 2017, p. 31), le développement durable fait face à de nombreux écueils dans sa réalisation et, même aujourd'hui, dans son acceptation, le concept étant lui-même de plus en plus remis en question au sein du mouvement écologiste.

Comme l'affirment Chaloux et Dostie-Goulet (2016), l'évolution du mouvement écologiste se fait dans une logique d'expansion. On constate, d'une part, une multiplication des thèmes faisant l'objet

de préoccupations par le mouvement et, d'autre part, l'approfondissement des réflexions auxquelles les citoyens sont appelés à se livrer. Aujourd'hui, le mouvement continue de rallier des sympathisants et de fédérer de nouveaux organismes (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016). Dans son essor, le mouvement déborde de son propre socle et rejoint les autres sphères de la société. Dans le contexte de crise actuel, les idées du mouvement écologiste sont désormais des préoccupations pour des acteurs d'autres secteurs, par exemple les secteurs économique et culturel (Vaillancourt, 2015) et, en partie, le politique, comme l'ont mis en évidence les campagnes électorales municipales québécoises et canadiennes de 2021. Dans le même ordre d'idées, les moyens d'action des acteurs et militants écologistes se sont diversifiés au fil des décennies.

2.2 Les moyens d'action

Au fil de son développement, le mouvement écologiste a acquis de nouveaux outils pour accomplir sa mission. Pour le résumer très brièvement, aux activités de sensibilisation, d'éducation et de pression sur les gouvernements se sont ajoutées des activités de concertation et même la création de partis politiques. Il est possible de schématiser les actions du mouvement écologiste en fonction d'un continuum comprenant « six degrés d'institutionnalisation et d'intégration à la vie politique » (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016, p. 162). À un bout du continuum, nous trouvons les « actions directes non violentes » comme les manifestations et, de l'autre, « l'intégration à la vie politique », comme la création du Parti vert. Entre les deux se situent notamment les gestes écoresponsables individuels, les mobilisations à l'encontre de projets particuliers et la participation à des activités telles que les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le niveau d'institutionnalisation n'est pas le seul angle en fonction duquel il est possible de classer les actions posées par les groupes écologistes. Pour leur part, Reeves-Latour et Audet (2017) proposent une analyse des moyens d'action en fonction des tendances au sein desquelles s'inscrivent les groupes. Ils notent par exemple l'aspect professionnalisé des groupes environnementalistes et les actions « plus directes et ciblées » des acteurs s'inscrivant dans la mouvance des mobilisations citoyennes (idem, p. 49).

D'un mouvement de citoyens et de communautés intéressés par les questions environnementales, on se retrouve maintenant devant un vaste mouvement qui ne peut être ignoré par aucun palier de gouvernement (Chaloux et Dostie-Goulet, 2016). Au Québec, nous retrouvons tant des initiatives locales (p. ex., des projets d'aménagement de ruelles vertes), des initiatives régionales, voire nationales (p. ex., les luttes contre l'exploitation des hydrocarbures [Favreau, 2017; Audet, 2017]) que des organisations dont les actions s'inscrivent dans des tendances internationales (p. ex., le projet *Demain, le Québec* de la Fondation David Suzuki ou les Initiatives de transition inspirée des travaux de Rob Hopkins). À n'en point douter, le mouvement écologiste québécois démontre un essor et une vitalité notables.

Comme dans le cas des actions des autres mouvements sociaux, les intervenants collectifs, c'est-à-dire des intervenants dont la cible d'intervention est les communautés, peuvent soutenir et accompagner des initiatives du mouvement écologiste. Comeau (2010) indique que l'intervention collective peut être un apport particulièrement pertinent pour les luttes et les concertations environnementales. En se basant sur l'échelle d'institutionnalisation des actions présentée précédemment, on peut situer les luttes environnementales sur la moitié la moins institutionnalisée du spectre. Celles-ci constituent habituellement des activités de diffusion d'information, de sensibilisation ou de pression menées pour s'opposer à un projet (p. ex., l'ouverture d'une mine) ou pour encourager un projet (p. ex., adopter des cibles plus ambitieuses pour combattre les changements climatiques).

Quant à elles, les concertations environnementales poursuivent différents mandats (p. ex., la gestion des ressources, la protection de certains milieux) et regroupent différents types de participants (p. ex., les ministères, les entreprises, les organismes). Elles peuvent être situées du côté plus institutionnalisé du spectre. Les organismes de bassins versants³ constituent un exemple de celles-ci (Comeau, 2010). Soulignons que la question de la concertation ne fait pas consensus dans le mouvement écologiste. Si elle est pratiquée par les groupes environnementalistes plus institutionnalisés, elle est perçue comme insuffisante, car trop près des intérêts du gouvernement et des compagnies privées

plutôt que des citoyens, selon des groupes écologistes dont les analyses et les revendications sont plus radicales (Reeves-Latour et Audet, 2017; St-Hilaire-Gravel, 2014).

Au-delà des luttes et des concertations environnementales, Comeau (2010) soutient que les intervenants collectifs qui agissent en lien avec l'environnement ne se trouvent pas seulement dans les organisations écologistes; il peut s'agir de n'importe quels intervenants qui accompagnent des communautés dans des problèmes liés à l'environnement. Il importe de retenir que les différents types d'actions présentés ici sont complémentaires les uns aux autres. En effet, « tout indique que ce sont les luttes sociales et les actions collectives qui ont infléchi les institutions en faveur de la concertation environnementale » (Comeau, 2010, p. 18). Ainsi, un seul type d'action ne pourrait suffire à engager les changements nécessaires à l'atteinte des buts du mouvement écologiste.

L'aspect composite du mouvement écologiste est indubitable. Le mouvement se présente sous des formes différentes, est mis en œuvre par des groupes et acteurs multiples, et agit par des moyens diversifiés. Devant ce constat et l'aspect désormais incontournable du mouvement dans la société, il est possible d'avancer que la ligne de fracture quant aux stratégies à adopter pour l'environnement ne se situe plus entre le mouvement écologiste et le reste de la société, mais plutôt entre les tenants des différents courants au sein même du mouvement écologiste (Ferry, 2021).

3. Transition sociécologique

3.1 Les principes directeurs

Envisager la crise au sein de laquelle les changements climatiques nous plongent aujourd'hui commande une prise en compte de l'interrelation des défis environnementaux, économiques, culturels et sociaux. Néanmoins, comme on vient de le voir, bien qu'ils puissent s'intéresser à des enjeux communs, partager certains outils et travailler ensemble dans certaines circonstances, les mouvements communautaire et écologiste ont évolué de manière distincte sans converger. Cela mène Favreau (2017) à identifier l'« impensé social des écologistes et [l']impensé écologique de la lutte sociale » (p. 90). Le concept de transition socioécologique constitue un bon levier pour explorer l'alliance des deux

mouvements dans un contexte marqué par l'urgence climatique.

Toutefois, avant de se lancer dans la définition de la transition, il faut savoir que celle-ci n'est pas le premier concept qui invite à penser les liens entre enjeux sociaux et environnementaux. Les notions de justice environnementale et de justice climatique nous semblent les plus intéressantes pour comprendre ces liens entre le social et l'environnement.

3.2 Justice environnementale et climatique

Dès les années 1970 aux États-Unis, les tenants de la justice environnementale dénonçaient les iniquités en matière d'exposition aux risques environnementaux. Les dépotoirs de matières dangereuses retenaient notamment l'attention, car ils étaient plus susceptibles de se retrouver près des quartiers habités par des communautés défavorisées et/ou racisées que près des quartiers plus fortunés (Schlosberg et Collins, 2014; Hillman, 2002). On retrouve là les amorces d'une lecture conjointe des problèmes sociaux et environnementaux : inégalités sociales et inégalités d'accès à un environnement sain vont bien souvent de pair.

Vers la fin du xx^e siècle, la conscientisation aux changements climatiques et le début des grandes négociations internationales concernant ceux-ci ont mené au développement du concept de justice climatique (Schlosberg et Collins, 2014). La justice climatique renvoie au « fait que les pays et les peuples qui ont le moins contribué historiquement au changement climatique sont ceux qui en subissent le plus les impacts et ont moins la possibilité de s'en protéger ou de s'y adapter » (Laigle, 2019, p. 2). Justice environnementale et justice climatique appellent toutes deux à considérer les inégalités devant les risques environnementaux, qu'ils soient liés à notre milieu de vie ou, plus globalement, aux changements climatiques.

On peut penser la notion de justice environnementale en fonction des dimensions de justices distributive et procédurale. Dans ce contexte, la justice distributive concerne les effets des risques environnementaux sur les personnes et sur les communautés (Hillman, 2002). Les effets des vagues de chaleur, phénomène de plus en plus fréquent et intense en raison des changements climatiques, illustrent bien la dimension de la justice distributive. En effet, tout le monde n'est pas touché de la même façon par les épisodes de chaleur

accablante. Les données épidémiologiques à propos de la vague de chaleur de l'été 2018 à Montréal démontrent que les personnes qui, par exemple, ont un plus faible revenu ou vivent avec des problèmes de santé mentale qualifiés de sévères étaient plus à risque de décéder durant cette canicule (Lamothe et collab., 2019). Il est possible d'illustrer la dimension de justice procédurale en se penchant sur le déroulement de la Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques (COP26). On note que les pays en développement, plus touchés par les effets des changements climatiques, rencontrent plus d'obstacles pour participer à l'évènement et ainsi avoir la représentation souhaitée, par exemple à cause du faible taux de vaccination contre la COVID-19 sur leur territoire (Girard-Bossé et Laplante, 2021).

Ainsi, le concept de justice climatique rappelle que s'intéresser aux changements climatiques ne revient pas à se pencher seulement sur le climat en tant que tel, mais aussi sur les façons dont les différentes populations sont affectées par celui-ci et sur les opportunités dont elles disposent pour participer aux prises de décisions à ces sujets. Le projet de transition socioécologique, en considérant l'interrelation des enjeux sociaux et environnementaux, constitue une piste pour faire advenir la justice climatique.

3.3 Les éléments constitutifs

Origine et courants

Au début des années 2000 émerge la notion de transition socioécologique. Il est possible de situer son origine au Royaume-Uni, notamment dans les travaux de Rob Hopkins (Poland et collab., 2018). Il existe plusieurs courants de définition de la transition ayant des objectifs de transformation sociale plus ou moins marqués et utilisant des outils différents (Posca et Schepper, 2020). Par exemple, on retrouve un courant technocentriste de la transition qui postule que la solution aux problèmes reliés aux changements climatiques repose sur les innovations technologiques et, à l'opposé, un courant sociocentriste qui avance que « c'est par la reconfiguration des liens sociaux au niveau local que se produiront les innovations qui permettront la transition et rendront les communautés plus résilientes » (Audet, 2017, p. 35).

Nous retenons ici une conception de la transition socioécologique qui apparaît comme la plus compatible avec les revendications des mouvements

communautaire et écologiste, avec la justice environnementale et avec les démarches de développement des communautés. Plusieurs éléments caractérisent la transition socioécologique : une mise en œuvre en tant que projet de société, un accent sur la résilience, la nécessité d'intersectorialité, l'action à plusieurs échelles et, évidemment, la considération des enjeux sociaux.

Une logique de construction et de transformation

Étant donné son envergure, la transition socioécologique fait figure de projet de société, un peu comme la Révolution tranquille en a fait figure au Québec au siècle dernier (Favreau, 2017). Les actions ayant lieu dans le cadre de la transition s'inscrivent dans une logique de construction et de transformation, plutôt que d'opposition (Favreau, 2017). La transition ne vise pas le changement de quelques comportements, mais plutôt de notre mode de vie afin de favoriser le mieux-être de tous et toutes, et ce, en cohérence avec les ressources naturelles disponibles. En effet, parler de transition, c'est parler de « refondre, de changer en profondeur des systèmes, des modèles et des modes de fonctionnement, de production et de consommation » (OVSS, 2019, p. 3). Ainsi, la transition n'est pas en opposition avec les initiatives de développement durable, mais les dépasse considérablement (Favreau, 2017).

Peu importe l'efficacité des mesures entreprises pour combattre les changements climatiques, ceux-ci sont déjà enclenchés et leurs effets continueront de se faire ressentir sur la santé et sur les conditions de vie de la population (INSPQ, 2021). Dans ces circonstances, il est important de noter que la transition socioécologique n'est pas qu'une stratégie de réduction des changements climatiques, mais aussi une stratégie d'adaptation à ceux-ci, par le développement de la résilience des communautés (FCTQ, 2020; OVSS, 2019).

Des secteurs variés

Ainsi, la transition énergétique menant à la carboneutralité fait partie du projet de transition socioécologique, bien que cette dernière ne s'y limite pas (FCTQ, 2020). Le secteur énergétique n'est pas le seul secteur ayant un rôle à jouer dans la transition. Celle-ci engage plutôt l'ensemble des dimensions « sociales, culturelles, économiques [et] environnementales » (OVSS, 2019, p. 7) de nos

sociétés, y compris les dimensions politique et démocratique. Les initiatives de transition touchent dès lors des secteurs aussi variés que la foresterie, l'habitation, le commerce de proximité, l'alimentation (Favreau, 2017), le transport, l'aménagement du territoire (FCTQ, 2020), etc. Tous les secteurs peuvent adapter ou modifier leurs activités afin de contribuer concrètement aux efforts de transition. Ainsi, tous les acteurs de la société sont concernés : les trois paliers de gouvernement, les organisations ainsi que les citoyens et citoyennes (FCTQ, 2020). Les actions menées dans le cadre de la transition s'inscrivent à différentes échelles, du local à l'international, et ce, simultanément (Favreau, 2017; OVSS, 2019).

Une transition juste

La transition ne concerne pas que la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produite. Elle s'appuie sur la reconnaissance que notre mode de vie, basé sur une économie capitaliste, est à la fois source de problèmes sociaux et environnementaux. En ce sens, c'est sur ce mode de vie et, plus généralement, sur le fonctionnement de nos sociétés que son action est dirigée. La transition apparaît comme l'occasion de tendre vers une plus grande justice sociale (FCTQ, 2020; Posca et Schepper, 2020). En effet, la justice est la pierre angulaire tant des objectifs de la transition que des moyens mis en place.

D'ailleurs, pour désigner une transition utilisant des moyens proportionnels à la capacité et aux vulnérabilités de chacun, on utilise la dénomination « transition juste » (Couturier, 2021; Favreau, 2017; FCTQ, 2020; Posca et Schepper, 2020). D'abord utilisée par le milieu syndical, qui était préoccupé par le sort des travailleurs des secteurs polluants dont les emplois sont menacés par les désinvestissements, la transition implique que les moyens mis en place pour relever les défis environnementaux n'affecteront pas injustement les individus et communautés déjà vulnérabilisés (Posca et Schepper, 2020). Au bout du compte, une transition juste en est une qui « n'a pénalisé ni les groupes sociaux vulnérables ni les travailleurs et travailleuses » (FCTQ, 2020, p. 30). Le Front commun pour la transition énergétique (FCTQ, 2020) spécifie que la réalisation de la transition, pour être juste, doit aussi se faire dans un esprit décolonial, en collaboration

avec les communautés autochtones. Plus concrètement, la transition juste passe entre autres par la réaffectation vers d'autres types d'emplois des travailleurs des secteurs polluants (Posca et Schepper, 2020), par des protections sociales adaptées (Favreau, 2017) et par des mesures fiscales proportionnelles aux capacités de chacun (Couturier, 2021). En matière de contre-exemple de transition juste, l'augmentation de « la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques » (Posca et Schepper, 2021, p. 11) décidée par l'État français il y a quelques années peut servir d'illustration. Celle-ci a eu pour effet d'augmenter le fardeau du coût de l'essence pour les groupes moins favorisés ou qui n'ont pas d'autres options que de se déplacer en voiture et a constitué la bougie d'allumage du mouvement des Gilets jaunes.

Le projet de transition socioécologique doit être réfléchi en fonction de ses effets tant sur l'environnement que sur la société. Voilà de quoi intéresser autant les acteurs des mouvements sociaux et environnementaux, et peut-être même inspirer le « décloisonnement des luttes » nécessaire pour mener la transition (Favreau, 2017).

4. La transition socioécologique : un projet pouvant être soutenu par l'approche du développement des communautés

La transition socioécologique concerne au premier chef les communautés locales, car elle implique une transformation des modes de vie dont les pour-tours gagnent à s'appuyer sur des processus de démocratie locale et de solidarité, tels que ceux mis en œuvre par les démarches de développement des communautés territoriales. Les enjeux de la transition socioécologique créent de nouvelles conditions qui pourraient enfin mener à un développement territorial plus intégré, en imposant aux acteurs locaux de tenir compte de manière conséquente des diverses dimensions du développement, plus spécialement de la dimension écologique, dans leurs différentes initiatives.

Si les initiatives de transition s'intéressent seulement à la décarbonisation de l'économie, donc se limitent à remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et les voitures à essence par des voitures électriques, elles passeront à côté de la

véritable cause de l'urgence climatique et de la destruction de la biodiversité, soit le modèle de développement basé sur la croissance et sur la consommation infinies.

Le sociologue Benoît Lévesque indique que la remise en question de la croissance peut ouvrir sur des perspectives d'interventions plus radicales, mais qui sont nécessaires pour innover vers un modèle de développement axé sur la décroissance de ce qui est toxique (énergies fossiles, surproduction et surconsommation, etc.) et sur la « croissance centrée sur la qualité des milieux de vie et des milieux de travail en vue d'un "bien vivre", ce qui suppose par le fait même une préoccupation nouvelle pour la justice sociale et la justice environnementale » (Bouchard, 2021, p. 151). Une telle conception de la transition socioécologique appelle à l'union des mouvements communautaire et écologiste, et fait appel à des niveaux d'intervention multiscalaires allant du local à l'international, car « à l'échelle macro, il faut construire un nouveau paradigme sociétal en relation avec de nombreuses innovations qui le confortent et qui lui donnent une visibilité, voire une exemplarité » (p. 153).

Après avoir fait l'examen de ces deux notions, il est possible d'avancer que le développement des communautés et la transition socioécologique sont à la fois portés par les mêmes acteurs, inspirés selon des principes communs et mis en œuvre par des moyens d'action semblables. Tout d'abord, en matière de développement des communautés comme en matière de transition socioécologique, c'est l'ensemble des acteurs sociaux qui est concerné : citoyens, décideurs, organismes communautaires, organisations publiques et privées de différents secteurs, etc. Ensuite, dans les deux cas, les idéaux poursuivis par ces démarches ont à voir avec l'amélioration des milieux et de la qualité de vie dans une perspective de justice sociale. Finalement, on observe des similarités dans les moyens mis en œuvre pour mener la transition socioécologique ou pour contribuer au développement des communautés, qu'il s'agisse par exemple de travail en concertation intersectorielle ou de participation citoyenne. En fait, nous pouvons aller jusqu'à dire que mener des actions intersectorielles pour rendre les communautés plus résilientes, pour réduire les inégalités sociales, pour rendre les milieux de vie plus sains et pour s'adapter aux changements climatiques, tout en travaillant à réduire ceux-ci,

s'inscrit déjà dans des démarches de développement des communautés (OVSS, 2019).

La transition socioécologique est donc non seulement compatible avec l'approche du développement des communautés, mais elle peut s'y appuyer pour s'enraciner et innover. À l'échelle de nos villes et de nos quartiers, la création d'aménagement susceptible de réduire les effets des événements météorologiques (Ouranos, 2019), le renforcement de l'économie de proximité (Favreau, 2017), le déploiement d'entreprises organisées en coopératives (Comeau, 2010) et l'éducation auprès de la population en lien avec les changements à venir (FCTQ, 2020) ne sont que quelques exemples de démarches qui peuvent être appuyées conjointement par les acteurs des milieux communautaire et écologique.

Conclusion

Le récit de l'évolution des mouvements communautaire et écologiste québécois nous a permis de constater à quel point ceux-ci se sont enrichis au cours des dernières décennies. Dans les deux cas, ils sont parvenus à développer des outils, à rallier de nouveaux acteurs et à répondre à des problèmes de plus en plus variés et complexes. L'action communautaire, un des leaders des démarches territoriales de développement des communautés, répond à des besoins d'amélioration des conditions et des milieux de vie, et ce, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Quant à lui, le mouvement et la cause écologiste ont pris une ampleur telle qu'aucun palier de gouvernement ou acteur de la société civile ne peuvent les ignorer,

amenant même la nomination d'un ancien militant écologiste, Steven Guilbeault, au poste de ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada. Malgré tout, devant l'ampleur des défis à la fois sociaux et environnementaux qui nous attendent en raison de la crise climatique, l'union de ces deux forces semble nécessaire. Nous avançons que le projet de transition socioécologique peut agir comme facilitateur de cette convergence.

En effet, la transition socioécologique appelle à des solutions touchant à la fois les sphères sociale, économique, culturelle et environnementale, passant ainsi par des changements dans nos façons de produire, de consommer et même de vivre. Elle ne pourra être – et n'est déjà pas – qu'une affaire de gouvernements, de scientifiques ou de marché. Elle devra inclure davantage les diverses parties prenantes des communautés locales, notamment les organismes communautaires, dont les innovations en matière d'action sur les conditions et les milieux de vie pourront contribuer à la transformation sociale requise par la transition socioécologique.

Pour ces raisons, nous soutenons que non seulement le développement des communautés et la transition socioécologique partagent des acteurs, des valeurs ainsi que des méthodes, mais que la transition socioécologique peut – et doit – être portée par le développement des communautés. De nouveaux travaux de recherche s'imposent pour comprendre quelles contributions les communautés territoriales peuvent apporter à la transition socioécologique et à la lutte aux changements climatiques, voire au renouvellement du modèle de développement québécois.

NOTES

- 1 L'animation sociale est l'une des premières formes que prend l'accompagnement professionnel d'initiatives d'action communautaire (Lamoureux et collab., 2008).
- 2 Nous utilisons ici « mouvement écologiste » comme englobant à la fois les mouvements environnementaliste, vert et écologiste.
- 3 Ce type d'organisme est formé de représentants de tous les acteurs de l'eau d'un bassin versant tels que les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités, les usagers, les groupes environnementaux et les citoyens. Des représentants gouvernementaux y siègent, mais sans droit de vote. Les organismes de bassin sont [...] des tables de concertation et de planification. Leur mandat premier est d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) présentant un portrait et un diagnostic du bassin versant, les enjeux, les orientations et les objectifs à atteindre ainsi qu'un plan d'action qui sera concrétisé par la signature de contrats de bassin. (MELCC, 2021)

RÉFÉRENCES

- Agence France-Presse. (2021, 13 septembre). Les dangers environnementaux sont « le plus important défi » aux droits de la personne. *Ici Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1823684/onu-bachelet-crise-climatique-droit-humains>
- Audet, R. (2017). Le discours et l'action publique en environnement. Dans A. Chaloux (dir.), *L'action environnementale au Québec : entre local et mondial* (chap. 1). PUM.
- Bélanger, P.-R. et Lévesque, B. (1992). Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1993). Dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Québec en jeu : comprendre les grands défis* (p. 713-747). PUM.
- Blondin, M., Comeau, Y. et Provencher, Y. (2012). *Innovier pour mobiliser : l'actualité de l'expérience de Michel Blondin*. PUQ.
- Bouchard, M. J. (2021). *L'innovation et l'économie sociale au cœur du modèle québécois : entretiens avec Benoît Lévesque*. PUQ.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés*. PUQ.
- Bourque, D. (2017). Sources et trajectoires des pratiques de développement social au Québec vers le développement territorial. Dans C. Avenel et D. Bourque (dir.), *Les nouvelles dynamiques du développement social* (p. 57-83). Champ social.
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau L. et Fréchette, L. (2007). *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique*. PUQ.
- Chaloux, A. et Dostie-Goulet, E. (2016). Les groupes environnementaux québécois et leurs actions : quelle influence sur l'action publique québécoise? Dans J.-P. Brady et S. Paquin (dir.), *Groupes d'intérêt et mouvements sociaux* (p. 151-174). PUL. <https://cirriq.org/wp-content/uploads/2016/12/CHALOUX-Annie-DOSTIE-GOULET-Eugénie-Le-mouvement-environnemental-québécois.pdf>
- Comeau, Y. (2007). L'approche de développement local en organisation communautaire. Dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique* (p. 57-79). PUQ.
- Comeau, Y. (2010). *L'intervention collective en environnement*. PUQ.
- Comeau, Y., Bourque, D. et Lachapelle, R. (2018). Introduction. Dans Y. Comeau, D. Bourque et R. Lachapelle, *L'intervention collective : convergences, transformations et enjeux* (p. 1-4). PUQ.
- Couturier, E.-L. (2021). *Fiscalité municipale : une réforme nécessaire pour une transition juste*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Fiscalite_municipale_WEB.pdf
- Favreau, L. (2017). *Mouvement communautaire et État social : le défi de la transition sociale-écologique*. PUQ.
- Ferry, L. (2021). *Les sept écologies*. Éditions de l'Observatoire.
- Front commun pour la transition énergétique (FCTQ). (2020). *Projet Québec ZéN (zéro émission nette) : feuille de route pour la transition du Québec vers la carbonneutralité*. https://www.pourlatransitionenergetique.org/wp-content/uploads/QcZeN-Feuillederoute_v2.pdf
- Girard-Bossé, A. et Laplante, C. (2021, 1^{er} novembre). Coup d'envoi à la COP26. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-11-01/sommet-des-nations-unies-sur-le-climat/coup-d-envoi-a-la-cop26.php#>
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2014). *Changements climatiques 2014 : incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs*. https://archive.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf
- Guay, L. (1992). Le choc des cultures : bilan de l'expérience de participation des ressources alternatives à l'élaboration des plans régionaux d'organisation de services en santé mentale. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(2), 43-58. <https://doi.org/10.7202/301137ar>
- Hillman, M. (2002). Environmental justice: A crucial link between environmentalism and community development? *Community Development Journal*, 37(4), 349-360. <https://doi.org/10.1002/wcc.275>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*. Gouvernement du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/082_santecommunautes.pdf
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2021). *Les aléas affectés par les changements climatiques : effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation – Synthèse des connaissances*. Gouvernement du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2771-aleas-changements-climatiques-effets-sante-vulnerabilite-adaptation.pdf>

- Jetté, C. (2015). Peut-il y avoir un mouvement associatif? Dans J.-L. Laville et A. Salmon (dir.), *Associations et action publique* (p. 379-417). Desclée de Brouwer.
- Jochems, S., Poisson, M. et Létourneau, M. (2017). L'action collective en temps de crise écologique : pistes d'articulation entre travail social et sciences de l'environnement. Dans N. Brunet, P. Freire Vieira, M. Saint-Arnaud et R. Audet (dir.), *L'espoir malgré tout : l'œuvre de Pierre Dansereau et l'avenir des sciences de l'environnement* (p. 149-164). PUQ. <https://doi.org/10.2307/j.ctv6zd9gp.17>
- Lamothe, F., Roy, M. et Racine-Hamel, S.-É. (2019). *Vague de chaleur : été 2018 à Montréal – Enquête épidémiologique*. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3737294?docref=irDjexzzxNV8AspydEw39w>
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R. et Panet-Raymond, J. (2008). *La pratique de l'action communautaire* (2^e éd.). PUQ.
- Laigle, L. (2019). Justice climatique et mobilisations environnementales. *Vertigo*, 19(1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.24107>
- Lavoie, J. et Panet-Raymond, J. (dir.). (2020). *La pratique de l'action communautaire* (4^e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). (2001). *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec – Politique gouvernementale*. Gouvernement du Québec. <https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). *Gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants*. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/gire-bassins-versants.htm#obv>
- Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC). (2021). *Définition du développement des communautés*. <https://workdrive.zohoexternal.com/external/6dfa3488eddf71ba05390f5e0de9e4b8cb0f63383ecc277ed4c5910888404690>
- Opération veille et soutien stratégiques (OVSS). (2019). *Transition écologique et développement des communautés : un bref tour d'horizon*. http://www.operationvss.ca/media/1132/ovss_transition-ecologique-et-developpement-des-communautes.pdf
- Ouranos. (2019). *Les villes et l'adaptation aux changements climatiques* [Avis]. https://ouranos.ca/wp-content/uploads/FicheVille_FR.pdf
- Poland, B., Buse, C., Antze, P., Haluza-DeLay, R., Ling, C., Newman, L., Parent, A.-A., Teelucksingh, C., Cohen, R., Hasdell, R., Hayes, K., Massot, S. et Zook, M. (2018). The emergence of the transition movement in Canada: Success and impact through the eyes of initiative leaders. *International Journal of Justice and Sustainability*, 24(3), 180-200. <https://doi.org/10.1080/13549839.2018.1555579>
- Posca, J. et Schepper, B. (2020). *Qu'est-ce que la transition juste?* Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. https://cdn.irisrecherche.qc.ca/uploads/publication/file/Brochure_Transition_WEB.pdf
- Reeves-Latour, J. et Audet, R. (2017). Le mouvement vert au Québec. Dans A. Chaloux (dir.), *L'action environnementale au Québec : entre local et mondial* (p. 37-52). PUM. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=4891437>
- Riffon, O. (2019). *Exploration des stratégies visant l'accélération de la transition : s'inspirer de la nature pour augmenter la portée des actions transformatrices – Une typologie présentée à l'équipe du Hub Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Université du Québec à Chicoutimi. <https://constellation.uqac.ca/5681/1/Typologie%20des%20stratégies%20de%20transformation%20-%20Version%20finale.pdf>
- Schlosberg, D. et Collins, L. B. (2014). From environmental to climate justice: Climate change and the discourse of environmental justice. *WIREs Climate Change*, 5(3), 369-374. <https://doi.org/10.1002/wcc.275>
- St-Hilaire-Gravel, P. (2014). *30 ans au RQGE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012* (2^e éd.). Réseau québécois des groupes écologistes. <https://rqge.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/30-ans-au-RQGE-Philippe-Saint-Hilaire-Gravel.pdf>
- Vaillancourt, J.-G. (2015). Le mouvement vert au Québec : une perspective historique et sociologique. *Bulletin d'histoire politique*, 23(2), 113-132. <https://doi.org/10.7202/1028886ar>